



## Association Familiale de Gestion Ecole & Collège Dupanloup

Chers parents,

L'Association Familiale de Gestion – Ecole et Collège DUPANLOUP en collaboration avec l'A.P.E. L vous propose un contrat d'assurance volontaire qui couvre les frais de scolarité de vos enfants en cas de :

- Chômage
- Baisse de revenu
- Dépôt de bilan
- Décès ou invalidité absolue et définitive – scolarité payée durant 3 ans même en cas de changement d'établissement.

**IMPORTANT : les frais de restauration scolaire ne sont pas couverts par cette assurance.**

Il est à noter, que chaque année le nombre de demande d'aide financière suite à un licenciement est en constante augmentation.

Nous avons néanmoins choisi de ne pas rendre obligatoire cette assurance afin de laisser chacun libre et responsable de son choix.

La cotisation annuelle pour 2010/2011 par enfant sera de :

- Primaire 41,60 €
- Collège 56,50 €

<b>Nom de l'élève :</b>	<b>Prénom de l'élève :</b>	<b>Classe :</b>
-------------------------	----------------------------	-----------------

Je souhaite souscrire à cette assurance pour l'année scolaire 2010/2011

( ) Oui, je souscris

( ) Non, je ne souscris pas

Date

Signature